



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Reçu le 30.09.25

Scanné le



Signez et faites signer !

population du Pays-d'Enhaut et au-delà
personnel du Pôle Santé du Pays-d'Enhaut
résident·e·s secondaires
employé·e·s pendulaires
saisonnier·e·s
hôtes de passage

Assurer la santé publique en région rurale Pérennité de l'Hôpital et du Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

Pétition adressée au Grand Conseil et au Conseil d'Etat vaudois

Le Pôle Santé du Pays-d'Enhaut et plusieurs hôpitaux régionaux membres de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) sont menacés alors qu'ils jouent un rôle essentiel de prise en charge de proximité et de couverture des besoins régionaux, ce que prévoit l'organisation hospitalière cantonale, conformément à la Constitution cantonale qui assure à chacun·e un accès équitable à des soins de qualité (art. 65).

Un hôpital de proximité représente une cohésion avec la population régionale, lien social qui a déjà par lui-même un effet thérapeutique. Cet établissement représente aussi un gage de sécurité sanitaire, à la fois en tant que policlinique et en tant que relais avec le service de médecine hospitalière.

Les coupes budgétaires prévues dès 2026 menacent non seulement l'existence même de l'Hôpital, mais aussi de l'ensemble de la prise en charge intégrative réunie au sein du Pôle Santé du Pays-d'Enhaut: soins à domicile, soins ambulatoires, hospitalisations et établissement médico-social. Après un effort conséquent d'économies conduit sous l'égide du Canton, la population et les Conseils communaux avaient pourtant été rassurés concernant l'avenir de l'hôpital, redimensionné, et de l'ensemble du Pôle santé, tels que présentés lors de la séance d'information publique du 24 mars 2025.

Le Pays-d'Enhaut est éloigné de l'Hôpital Riviera Chablais et du CHUV. Cela crée des coûts et des complications conséquentes pour les patient·e·s, que ce soit en temps et en déplacements, mais aussi en implication des proches, élément fondamental d'un point de vue thérapeutique et relationnel.

En outre, les conditions météorologiques peuvent isoler la région et empêcher les transports ambulanciers ou hélicoptérés.

Un hôpital de proximité effectue une première évaluation qui se fait de manière rapide et complète car il dispose des compétences et des services requis pour cela. Il assure aussi une bonne médecine interne lorsqu'il s'agit d'intervenir en phase aiguë ou de traiter une maladie chronique, lorsqu'il s'agit d'établir rapidement un bilan de santé sur place, en collaboration, selon le degré de gravité et le type de traitement requis, avec un hôpital universitaire ou un centre hospitalier plus important.

Notre Pôle Santé régional dispose des compétences stratégiques et opérationnelles adéquates pour mener à bien ses missions pour la population du Pays-d'Enhaut et même, s'agissant de l'Hôpital du Pays-d'Enhaut, pour une partie de la population des régions voisines. Il forme un réseau local cohérent qui fonctionne de manière complémentaire avec les structures hospitalières disposant de compétences humaines et techniques spécialisées et plus étendues. Les cabinets médicaux, dont la relève est d'ailleurs en grande partie tributaire de l'existence de l'Hôpital, ne pourraient se substituer à ce dernier, ne disposant plus de la radiologie ni d'un laboratoire permettant des analyses urgentes et indispensables.

L'Hôpital assure également de nombreux emplois directs et indirects, ce qui est essentiel en termes de vitalité régionale dans une vallée qui connaît une croissance économique sensiblement inférieure à la moyenne cantonale. Un hôpital régional assure aussi un rôle de formation souligné par plusieurs générations de praticien·ne·s, pour une médecine économique et proche de la population, encourageant les installations de médecins en régions périphériques.

Les décisions prises uniquement sous l'angle financier et sans considérations intersectorielles ont des effets délétères sur la santé des régions excentrées et le bien-être de leur population. Qu'il soit parlementaire ou exécutif, le politique doit prendre ses responsabilités et éviter de commettre une erreur stratégique éthiquement indéfendable. Chaque habitant·e de ce pays, indépendamment de son lieu de résidence, doit bénéficier des accès aux soins de base et de premier recours.

Par leur signature, les habitant·e·s du Pays-d'Enhaut et au-delà, le personnel du Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, les résident·e·s secondaires, les employé·e·s pendulaires, les saisonnier·e·s et les hôtes de passage enjoignent les élu·e·s au Grand Conseil et au Conseil d'Etat de veiller à la santé publique et de trouver des solutions, y compris en termes de révision constitutionnelle et législative, pour assurer la pérennité de la médecine sociale et des soins de proximité dans toutes les régions de notre Canton, sans diminution des moyens alloués aux établissements de santé.

« Toute personne a le droit, sans encourir de préjudice, d'adresser une pétition aux autorités et de récolter des signatures à cet effet (art. 31, al.1 Constitution vaudoise). La seule exigence posée à l'exercice de ce droit est la capacité de discernement telle que formulée à l'article 16 du Code civil suisse. »

NOM	PRENOM	LOCALITE	SIGNATURE

**Pétition à signer
jusqu'au 23 septembre
et à ramener aux lieux suivants :**

- Chez Marie, à Rossinière
- La Consommation de Rougemont, des Moulins et de Château-d'Œx
- Magasin bio - Votre Cercle de Vie
- Réception Hôpital et EMS Les Gentianes
- Renvoi de la page 2 signée par courrier à :
PSPE, Route de l'Hôpital 17
1660 Château-d'Œx

Communication (et renvoi des signatures) :
info@mobilisationsantepourtous.ch



Don pour contribuer aux frais de la mobilisation :
IBAN : CH52 00767 000R 5379 8031, mention : *Mobilisation Santé Pour Tous*
Le solde éventuel est donné au Pôle Santé du Pays-d'Enhaut.